



# MUTATIONS



## Intra-académiques

Vœux à saisir sur le serveur SIAM

Du mercredi **22 mars** (12h) au vendredi **5 avril** 2021 (12h)

Les commissions paritaires ne sont plus compétentes en matière de mouvement depuis le 1er janvier 2020. Chaque demandeur de mutation devra, individuellement, décider de contester ou non l'affectation communiquée par l'administration. Les élus ne sont plus destinataires, en amont, des décisions de l'administration, des projets de barème puis de mutation. Ils pourront toutefois intervenir sur toutes les situations sur lesquelles ils auront été saisis individuellement.

Ce changement ne sera pas sans conséquences pour les personnels tant les erreurs, au niveau des barèmes comme au niveau du projet de mouvement, étaient nombreuses.

Dans ce nouveau cadre imposé par la loi, le **SNES-FSU** sera, comme il l'a toujours été, aux côtés des personnels pour les aider et les accompagner dans leur demande de mutation tout au long de la campagne 2021.

**Des conseils personnalisés**

En raison de la situation sanitaire actuelle, le **SNES-FSU 71** vous propose des **RDV téléphoniques personnalisés** :

- ✓ **Les mercredi 10, 17, 24 et 31 mars de 14h à 17h**
- ✓ **Les jeudis 11, 18, 25 mars et le 1<sup>er</sup> avril de 9h à 17h**
- ✓ **Les vendredi 12, 18 et 26 mars de 15h à 17h**

**Des RDV individualisés pour mieux vous conseiller**

Pour prendre RDV :

[snes71@dijon.snes.edu](mailto:snes71@dijon.snes.edu)